



# Loi travail : Rassemblement et manifestation le Jeudi 17 Mars 2016 à 14h Place de la République

Les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens : CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, annoncent, dans le Nord, plus de 10 000

manifestants le 9 mars, la jeunesse comme les salariés se sont mobilisés fortement contre ce projet de loi du travail.

Le courant de sympathie que recueillent les nombreux arrêts de travail dans les entreprises et établissements, avec des taux de grévistes importants à la SNCF, marquent la volonté et l'espoir d'inverser la logique d'une soumission programmée à la loi du marché, à la libéralisation du travail et de la société sous toutes ses formes.

Cette journée de mobilisation a été révélatrice du ras le bol du monde du travail et de la jeunesse face à l'arrogance du patronat et du gouvernement !

Pour la CGT, cette journée n'est qu'une première étape. D'ores et déjà, elle prépare une journée de grèves et de manifestations massives pour le 31 mars.

Toutefois l'Union Départementale CGT du Nord appelle ses syndicats du Nord à organiser des assemblées générales de salariés afin de débattre concernant ce projet de loi et appelle d'ores et déjà à une nouvelle journée de grève et de manifestations le 17 mars.

La CGT travaille à l'unité des salariés et des étudiants.

La CGT revendique le retrait du projet de loi et l'ouverture de véritables négociations sur la réduction du temps de travail, la sécurité sociale professionnelle, l'augmentation des salaires, des emplois qualifiés et de qualités !

Les acquis sociaux sont l'œuvre des salariés, aussi la CGT les appellent à prendre leurs affaires en main et de ne pas les laisser dans celles des financiers.

Seule la mobilisation des salariés et de la jeunesse permettra de gagner une société du progrès social !



**La loi travail nous concerne-t-elle ?** La presse à gogos cherchant une fois de plus à discréditer les agents de l'état et des collectivités locales l'a affirmé haut et fort « nous ne sommes pas concernés ». Le code de la santé publique est certes dérogatoire au code du travail, néanmoins il s'aligne régulièrement sur ce dernier. Le passage de cette loi entrainera in facto pour nous la possibilité de faire des semaines jusqu'à 60 heures, la mise en place des jours-forfaits (non récupération des heures supplémentaires) et autre réjouissances du même type.

**La loi travail concerne-t-elle les jeunes ?** Là aussi la presse et le gouvernement essaient de nous enfumer. Ce sont nos enfants qui connaissent le plus la précarité. Les entreprises pourront mettre en place des licenciements économiques sans avoir à les justifier, il faut s'attendre, si cette loi était votée à un transfert massif des emplois vers les pays de l'est où la main d'œuvre est moins chère. Par ailleurs les licenciements individuels seront simplifiés. Le chômage dépasse les 25 % chez les moins de 25 ans et on essaie de nous faire croire qu'en permettant au sein de chaque entreprise d'augmenter la durée du travail des actifs on aurait moins de chômeurs chez les jeunes...

**TOUS CONCERNÉS  
TOUS ENSEMBLE JUSQU'AU RETRAIT  
DE LA LOI TRAVAIL  
REFUSONS CE RETOUR AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DE  
NOS ARRIERES GRANDS-PARENTS**

**TOUS ENSEMBLE AVEC NOS ENFANTS  
LE 17 MARS À 14H00  
PLACE DE LA REPUBLIQUE À LILLE  
rendez-vous à 13h au niveau des locaux syndicaux**